



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SITE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Texte de référence

Articles L.322-1 à L. 322-15 et R. 322-1 à R. 322-42 du Code de l'environnement.

Objectif

Le conservatoire du littoral acquiert des espaces fragiles et menacés sur le littoral et les rivages lacustres afin d'en assurer leur protection définitive. Cette politique foncière vise à sauvegarder les espaces naturels côtiers et lacustres d'intérêt écologique et paysager, tout en assurant leur accès au public.

Création

Les terrains sont acquis par voie amiable (70%), par préemption et exceptionnellement par expropriation. Une fois intégrés au domaine public, ils deviennent inaliénables.

Le conservatoire du littoral peut également être affectataire de portions du domaine public maritime (DPM) par convention avec l'État qui lui en délègue la gestion.

Gestion

Le conservatoire du littoral confie la gestion des sites dont il est le propriétaire ou affectataire à des partenaires-gestionnaires (convention de gestion). La gestion est proposée en priorité aux collectivités territoriales. Les gestionnaires sont les employeurs des gardes du littoral qui assurent au plus près des terrains, la surveillance et l'entretien quotidien des sites. Ils participent aux investissements et projets portés par le Conservatoire dans le cadre d'un plan de gestion.

Gouvernance

Le conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle du ministre en charge de l'environnement. Son siège est situé à Rochefort (Charente-Maritime). Le conservatoire du littoral est gouverné par deux instances : le conseil d'administration composé principalement d'élus nationaux et de représentants de ministères, et les conseils de rivages composés d'élus départementaux et régionaux. Le conservatoire du littoral dispose également d'un conseil scientifique qui est saisi des projets et questions qui se posent au conservatoire dans la constitution et la gestion de son domaine.

Zoom sur

Le lac de Bort-les-Orgues

Le conservatoire du littoral est propriétaire de 308 ha aux abords du lac de Bort-les-Orgues créé après la construction du barrage sur la Dordogne en 1951-1952 (dont 235 ha en Corrèze). Les flancs de la vallée inondée sont recouverts de forêts essentiellement hêtraies et chênaies qui, du fait de la diversité des essences et des classes d'âge, engendrent une importante diversité biologique : Loutre et moules perlières, oiseaux (Cigogne noire, Aigle botté, Milan royal et Bondrée apivore) et chauve-souris (Barbastelle, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin). Quelques milieux ouverts (éperons rocheux et landes) renforcent la biodiversité du site et offrent des points de vue remarquables sur les gorges de la Dordogne et du Dognon.

Le site bénéficie d'une gestion concertée avec l'office national des forêts et le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine. Elle s'appuie sur un plan de gestion (2010-2024) dont les objectifs résident dans la protection de la richesse naturelle, sa mise en valeur paysagère et l'accueil du public. Il est donc envisagé d'effectuer un travail paysager en créant des ouvertures de milieux, des mises en valeur de sites emblématiques tout en préservant la quiétude du milieu. Une non-exploitation volontaire de la forêt qui est apte à se renouveler par elle-même, « libre évolution », a été choisie pour préserver les habitats et les espèces présentes sur le site. Le conservatoire du littoral a entrepris d'importants travaux de restauration pour traiter des sites de dépôts sauvages de déchets qui ont un impact paysager négatif et représentent un risque en terme de pollution de l'eau du lac.



+ d'infos

<https://www.conservatoire-du-littoral.fr/>

https://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/169/28-port-dieu-19_correze.htm

Rédaction : Service patrimoine naturel / DREAL Nouvelle-Aquitaine
Photographies : © Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr